



Pôle Equipements et cadre de vie
Gestion du patrimoine et de la coordination administrative

Décision n° 2024-332

Objet : Modification de la durée de la convention de mise à disposition des locaux situés 1 rue du Four à Sceaux au profit de l'association « Sceaux Smart – Les Petits Voisins »

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n°2024-153 entérinant la prolongation de la convention d'occupation à titre précaire de mise à disposition des locaux situés 1 rue du Four à Sceaux au profit de l'association « Sceaux Smart – Les Petits Voisins », par tranche de 3 mois à compter du 30 juin 2024,

Considérant que les locaux situés 1 rue du Four à Sceaux doivent être libérés au plus tard le 31 décembre 2025 en raison de l'avancement du projet d'aménagement dans lequel se situe les locaux,

APPROUVE l'avenant n°5 à la convention d'occupation à titre précaire des locaux situés 1 rue du Four à Sceaux au profit de l'association « Sceaux Smart – Les Petits Voisins » afin de mettre un terme définitif à l'occupation des locaux au 31 janvier 2025.

DECIDE de le signer.

Fait à Sceaux, le 23 octobre 2024



Philippe LAURENT